

MISE EN LIGNE LE 06-11-2023

# CONTRAT D'ENGAGEMENT



Dec 23-086

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS

**M. Bruno PAPOT**

N° de SIRET: 451 831291 00021 – A.P.E: 9001z

Adresse: 19 allée des Trémières – 17920 ST SULPICE DE ROYAN

Téléphone: - Portable: 06.77.00.17.27

Courriel: [bruno-p17@hotmail.com](mailto:bruno-p17@hotmail.com)

Ci-après dénommé «LE PRESTATAIRE», d'une part

ET

**Mr MARENGO, Président du centre communal d'action social de Royan**

N° de SIRET: 26170011600039

Adresse: Foyer de l'étang 17200 ROYAN

Téléphone: 0546053978 - Portable:

Courriel: [foyer.etang@mairie-royan.fr](mailto:foyer.etang@mairie-royan.fr)

Ci-après dénommé «L'ORGANISATEUR», d'autre part

## IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT:

### PRESTATION

répertoire de chansons françaises. Cocktail, Ambiance, Retro, Année 80 ect

NOM DE L'EVENEMENT: Animation de NOËL

DATE: 19.12.2023

HEURE DE DÉBUT: 15h00 à 17h00

LIEU: FOYER DE L'ETANG

### REMUNERATION

Il a été convenu et arrêté un tarif TTC et charges comprises de 260,00 €.

Une facture de 260,00 € au nom de Bruno PAPOT ,

Le montant total de la rémunération, soit 260,00 €, devra être effectué suite à la prestation et à la réception de la facture soit par chèque ou virement.

### EMPLACEMENT ET MATERIEL

L'organisateur s'engage à fournir :

- Un emplacement de 3.00 x 2.50 mètres pour l'emplacement du matériel de sonorisation. En aucun cas, le prestataire et son matériel ne seront soumis aux intempéries (froid, chaleur, pluie, neige, grêle ou autre).
- Une prise de courant 220 Volts 20 Ampères à proximité de cet emplacement.
- Une table stable et solide 2.00 x 0,80 mètres pour déposer la table de mixage.
- Boisson et repas pour le prestataire.

L'organisateur assurera en outre le service général des lieux (location, billetterie, sécurité). Il obtiendra les autorisations administratives permettant la représentation. Il prend à sa charge les droits d'auteur (SACEM).

Accusé de réception en préfecture  
017-261700116-20231030-DEC-23-086-CC  
Date de télétransmission : 06/11/2023  
Date de réception en préfecture : 06/11/2023

## MISE EN LIGNE LE 06-11-2023

Tout enregistrement, diffusion, prise de vue même partielle lors des représentations nécessitera un accord préalable.

Le prestataire s'engage à fournir:

- Le matériel nécessaire à la prestation, à voir avec le prestataire.

Le prestataire se présentera au lieu de la prestation 1 h 30 ou 2h00 avant le début de l'animation afin d'installer et de régler le matériel.

### RESPONSABILITE CIVILE

L'organisateur est responsable du matériel fourni par le prestataire, en cas de destruction totale ou partielle par incendie, inondation ou vandalisme et, ce à partir du moment où le matériel est entreposé jusqu'au moment où il est enlevé.

### VALIDATION DU CONTRAT

Pour validation le présent contrat devra être signé avec mention «lu et approuvé» par les deux parties. Chacune des parties gardera un exemplaire du présent contrat.

Le présent contrat doit être retourné signé et accompagné de l'acompte prévu au paragraphe 2, s'il y a, dans les 15 jours qui suivent sa réception. Passé ce délai si le contrat n'a pas été enregistré par le prestataire, il pourra se considérer libre de tout engagement pour la date de prestation prévue au paragraphe 1.

### ANNULATION DU CONTRAT

Dès la signature du présent contrat, les parties sont dans l'obligation de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au déroulement du spectacle dans les conditions sus-énoncées. La prestation ne pourrait avoir lieu, par l'une des parties, réserve faite en cas de force majeure (maladie, deuil, inondation, incendie,...) dûment constatée.

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales qu'elles acceptent et s'engagent à exécuter scrupuleusement sans réserve.

Faire précéder les signatures de la mention «lu et approuvé».

Fait en deux exemplaires, à ST SULPICE DE ROYAN, le 30.10 .2023

L'ORGANISATEUR

LE PRESTATAIRE,  
Bruno PAPOT,



Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 06/11/2023  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le 07/11/2023  
Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS  
Frédérique SALLES

Accusé de réception en préfecture  
017-261700116-20231030-DEC-23-086-CC  
Date de télétransmission : 06/11/2023  
Date de réception préfecture : 06/11/2023